

Administration Générale

REF : DAJDAAG2013007

Signataire : JS/TB

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Voeu : "Construire une majorité large en soutien au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers lors des élections locales dès 2014".

EXPOSE :

**Continuer à rassembler en faveur
de la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité
des résidents étrangers lors des élections locales**

Monsieur le président de la République,

En 2012, nous avons apprécié et soutenu votre engagement de proposer à nos concitoyens le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers extra-communautaires lors des élections locales.

La ville d'Aubervilliers s'est engagée de longue date en faveur de la reconnaissance de ce droit. Cette question nous tient à cœur : un tiers des résidents de notre ville sont étrangers, constituant une mosaïque de plus de cent nationalités.

Aubervilliers a organisé plusieurs votations citoyennes par le passé. La dernière en date, en 2011, a permis l'expression favorable d'une très large majorité des habitants de notre ville. Par ailleurs, en 2008, nous avons instauré un Conseil consultatif pour la citoyenneté des résidents étrangers. En 2010, nous avons répondu à l'appel du maire de Strasbourg pour la création du Conseil français de la citoyenneté de résidence (COFRACIR) en 2011 à Toulouse.

Alors que quatorze Etats-membres de l'Union européenne ont déjà accordé le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales à leurs résidents étrangers, nous réaffirmons notre soutien déterminé et lucide à cet engagement. Les résidents extra-communautaires vivent, travaillent, agissent et payent des impôts dans nos communes. Ils doivent pouvoir participer à la vie

politique de la Cité. L'attente est forte, mais la tentation de considérer cette mesure comme subsidiaire est grande en temps de crise.

Monsieur le président, nous connaissons la difficulté de rassembler la majorité nécessaire des parlementaires et nous gardons également en mémoire les promesses et échecs précédents. Par conséquent, nous attendons que vous mettiez un terme aux hésitations de la France à l'égard de cette avancée démocratique.

Le Conseil municipal d'Aubervilliers souhaite unanimement que vous engagiez les procédures rendant possible le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extra-communautaires aux élections locales dès les élections municipales de 2014.

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

N° 108

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2013007

Signataire : JS/TB

OBJET : Vœu : "Construire une majorité large en soutien au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers lors des élections locales dès 2014".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité

DELIBERE :

ADOPTE le vœu ci-joint relatif à "Construire une majorité large en soutien au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers lors des élections locales dès 2014".

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué